

N°ADM/2024/77**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	24 septembre 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	24 septembre 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 46

Séance du 30 septembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (39) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (10) :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Marc FAYADAT, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Didier MIGNON
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Sébastien DORA
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Adhésion à la centrale d'achat régionale et bon de commande pour intégrer la P'tite navette dans le Système d'information multimodal (SIM) de MOBIGO

ADM/2024/77

Conseil communautaire du
30 septembre 2024**Objet : Adhésion à la centrale d'achat régionale et bon de commande pour intégrer la P'tite navette dans le Système d'information multimodal (SIM) de MOBIGO***(Voir adhésion en pièce jointe)*

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L.5211-5-1 du CGCT relatif aux mentions obligatoires stipulées dans les statuts des EPCI,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit la possibilité de transférer de nouvelles compétences aux communautés de communes,

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

VU les délibérations n°ADM/2021/05 du 04 février 2021 et n°ADM/2021/66 du 6 octobre 2021 portant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale (L. 1231-1 du code des transports) de la communauté de communes du Jovinien,

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Région Bourgogne Franche-Comté a lancé en mai 2019 son Système d'information multimodal (SIM) viaMobigo.fr. Depuis son lancement le SIM s'est enrichi et il va encore s'enrichir de nouvelles fonctionnalités. Il comprend actuellement :

- **Un calculateur d'itinéraire ainsi qu'un calculateur tarifaire, auquel s'ajoute un compagnon mobilité guidant l'utilisateur tout au long de son trajet ;**
- Un assistant mobilité : cet outil offre à l'utilisateur une aide au choix modal pour mieux préparer son trajet ;
- L'achat de titres dématérialisés via un smartphone ;
- Un outil de réservation en ligne de trajet Transport à la demande (TAD) ;
- La gestion de la Relation client ;
- Une plateforme de mise en relation de covoiturage.

L'adhésion à la centrale d'achats permet à la communauté de commune du Jovinien de bénéficier de ces services après réception de l'acte de commande par la Région. Elle permet également de bénéficier des services de la centrale d'appels pour gérer les demandes (information, réclamation...) des usagers de la communauté de communes.

La communauté de communes du Jovinien en tant qu'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) peut adhérer à la centrale d'achat et par conséquent solliciter certaines prestations proposées dans le catalogue de la centrale en annexe.

L'acte de commande proposé permettra à la P'tite navette d'être présente dans le SIM sur la base des fiches horaires en vigueur. La communauté de communes du Jovinien ayant moins de 30 000 habitants, la prestation « calculateur d'itinéraires et calculateur tarifaire » est gratuite.

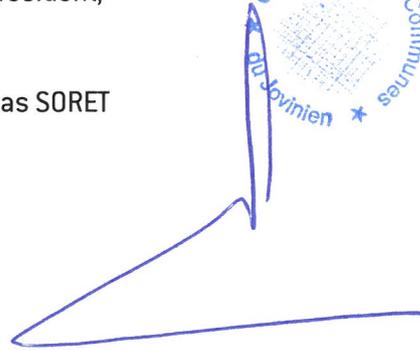
VU la Conférence des Maires du 17 septembre 2024,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

-ADHÉRE à la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
-COMMANDE l'inscription dans le SIM de la P'tite navette de Joigny,
-AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

